



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE N° 2/03102024

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de Forciolo

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 10/30092024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 19/09/2024

Vu l'arrêté n° 1/30092024 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial en date du 19/09/2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	CLEMENTI VERONIQUE	Adjoint Administratif	01/11/2024

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Forciolo.....

le 02/10/2024.....

Le Maire, Rami CASANOVA

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :

